



République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

La séance est ouverte, dans le respect des règles sanitaires liée à la pandémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, qui propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Michel DUVIVIER Conseiller Municipal.

M. Michel DUVIVIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

28 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 5 abstentions : M. DUVIVIER, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le procès-verbal de la séance publique du 7 février 2023 qui est adopté par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. SCHNEIDER.

et 3 abstentions : Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

- 2023/S02/001 - Approbation du règlement relatif à l'organisation d'un concours d'éloquence pour les jeunes Bois-Colombiens.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S02/002 - Approbation de l'organisation d'un concours de création de vêtements ou d'accessoires de mode avec des matériaux recyclés, qui prendra la forme d'un défilé par le Conseil Municipal des jeunes, ainsi que de son règlement de participation.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S02/003 - Adoption du règlement de location du château des Tourelles de Bois-Colombes.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S02/004 - Adoption du règlement intérieur du château des Tourelles.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S02/005 - Approbation d'un modèle de convention relative à la participation des artistes-exposants lors de l'évènement des Carnettistes. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S02/006 - Approbation d'un modèle de convention relative aux artistes en résidence au château des Tourelles et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/007 - Communication du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) pour l'année 2022.

Le Conseil prend acte.

-oOo-

2023/S02/008 - Bilan des cessions et des acquisitions immobilières opérées sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes durant l'année 2022.

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

2023/S02/009 - Avis sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2022.

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

2023/S02/010 - Approbation du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à :

26 voix pour : M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT,

M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU,
 3 contre : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.
 et 4 abstentions : M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

-oOo-

2023/S02/011 - Budget de la Commune – Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Délibération adoptée à :

29 voix pour : M. REVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme MARTY.

3 contre : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 2 abstentions : Mme VIGNON, Mme PETIT.

-oOo-

2023/S02/012 - Prise en charge par la Commune du déficit constaté en 2022 sur la régie de recettes n°2 – Administration, Culture, Urbanisme, Voirie et Relations Publiques.

Délibération adoptée à :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

et 3 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

-oOo-

2023/S02/013 - Décision modificative n°1 au budget principal de la Commune pour 2023.

Délibération adoptée à :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE,

Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

2 contre : Mme DAHAN, M. MBANZA.

et 2 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme PETIT.

-oOo-

2023/S02/014 - Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure avec l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/015 - Approbation de la convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien de salaire et autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/016 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes.

Délibération adoptée à :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

et 3 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

-oOo-

2023/S02/017 - Modification de la charte du télétravail à destination des agents de la Commune de Bois-Colombes.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/018 - Adhésion au programme Centres-Villes Vivants proposé par la Métropole du Grand Paris.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/019 - Modification du règlement du fonds d'aide communal et son annexe n°2.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/020 - Approbation de la vente aux enchères d'un autocar communal de marque IVECO.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S02/021 - Rapport d'activité 2021 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Le Conseil prend acte.

-oOo-

2023/S02/022 - Délégation de service public de fourrière automobile – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public conclu avec la société SNCDR et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

NOTES D'INFORMATION : Rapporteur Monsieur le Maire.

Présentation des décisions municipales prises dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales et en vertu des délégations confiées par le Conseil municipal par délibérations du 26 mai 2020, du 7 juillet 2020, 29 septembre 2020 et du 8 février 2022, à Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h03.

Le MAIRE,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON